



REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

Envoyé en préfecture le 13/03/2024

Reçu en préfecture le 13/03/2024

Publié le

Berger
Levisait

ID : 013-211300538-20240228-2024_63_EDUC-AR

DECISION DU MAIRE

2024_63_EDUC

OBJET : *Convention tripartite entre la commune de Mallemort, l'école élémentaire Camille Claudel et l'association Loubatas pour l'organisation d'un atelier naturaliste de découverte de l'environnement.*

Le Maire de la commune de Mallemort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2122-22 et L.2122-23 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-33-SG en date du 27 mai 2020 portant Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal à Madame le Maire ;

Considérant la nécessité pour la commune de soutenir le projet d'atelier naturaliste de découverte de l'environnement mis en œuvre à l'école élémentaire Camille Claudel ;

DECIDE,

Article 1 : De signer avec l'association Loubatas sise 17 rue Chemin Neuf 13860 Peyrolles-en-Provence et l'école élémentaire Camille Claudel, sise avenue d'Agliana 13370 Mallemort, une convention pour la réalisation du projet scolaire atelier naturaliste de découverte de l'environnement selon les conditions de la convention et le devis établi d'une participation financière de 2175€.

Article 2 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune de Mallemort.

Article 3 : Madame le Maire, Madame le Directeur Général des Services sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 4 : Conformément aux dispositions du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa publication. Le requérant peut saisir le Tribunal Administratif de Marseille de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Mallemort, le 28/02/2024

Hélène GENTE
Maire de Mallemort